

Mandataire, déléataire, contact administratif :

tout comprendre pour remplir votre bulletin sans rien oublier

Depuis l'année 2022, les adhérents du Réseau Afac sont uniquement **des personnes morales** (c'est-à-dire des organismes, par exemple : des associations, entreprises, chambres consulaires, établissements publics, etc).

C'est pourquoi **votre bulletin d'adhésion** comporte à la fois **des informations sur la personne morale**, qui est adhérente, **et sur les personnes physiques à contacter** au sein de cette personne morale : mandataire, déléataire, contact administratif.

Merci de prendre connaissance des informations ci-dessous pour être certain de ne rien oublier lors du remplissage de votre bulletin 2022. Cela nous évitera d'avoir à vous recontacter !

MANDATAIRE :

C'est la personne physique qui représente l'organisme. C'est cette personne qui recevra par mail les convocations aux assemblées générales, ainsi que les liens pour voter lors des assemblées générales par vote électronique. **Il est donc indispensable de bien remplir le champ « adresse mail » pour le mandataire.**

DELEGATAIRE :

Dans une structure de taille importante, le mandataire ne peut généralement pas suivre tous les dossiers et il est fréquent qu'il délègue son pouvoir à un autre représentant, appelé « déléataire ». **Le choix de désigner un déléataire est donc optionnel.** Si vous faites ce choix, vous devez remplir à la fois la partie mandataire et déléataire du bulletin (notamment les champs « nom », « prénom » et « adresse courriel »). Si vous choisissez de désigner un déléataire, **c'est à l'adresse courriel du déléataire que seront envoyées** les convocations aux assemblées générales, ainsi que les liens de vote électronique.

Exemple : avec le cas d'un Parc naturel régional ou d'un syndicat mixte de bassin versant :

→ le mandataire est généralement le/la Président.e du PNR ou du syndicat mixte

→ s'il y a un déléataire, ça peut être le/la directeur/trice du PNR ou du syndicat mixte, un.e autre élu.e, ou même un.e salarié.e de la structure (par exemple un.e technicien.ne agroforestier)

CONTACT ADMINISTRATIF POUR L'ADHESION :

Il s'agit de la personne qui sera notre interlocuteur/trice pour le traitement administratif de votre adhésion (facturation, relance, etc).